



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL_2023_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux à Mons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Stéphane CHABANON, Loïc CHATARD

Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, David DESPAX, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-04 : MUTUALISATION – CONSTITUTION DU GROUPEMENT SOLAIRE DOME

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant la fiche-action « SOLAIRE Dôme » proposée par l'Aduhme pour faciliter le déploiement d'installations photovoltaïques à destination des collectivités locales du Puy-de-Dôme inscrite dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Plaine Limagne adopté le 24/09/2019.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL_2023_04-DE

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes de Plaine Limagne d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Plaine Limagne exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la communauté de communes de Plaine Limagne, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commande pour l'implantation d'installations photovoltaïques ci-joint ;
- d'autoriser le président à signer l'acte ;
- de nommer la communauté de communes Plaine Limagne comme coordonnateur du groupement ;
- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Plaine Limagne au groupement pour les bâtiments publics listés en annexe ;
- d'autoriser le président à signer les marchés issus du groupement pour le compte du groupement ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

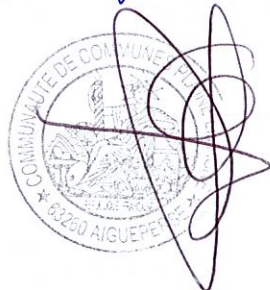
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

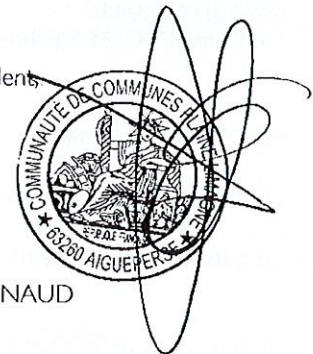
A Aigueperse, le

Le président,

13 février 2023



Le président



Claude RAYNAUD